

RCS : METZ
Code greffe : 5751

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de METZ atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2018 B 00244
Numéro SIREN : 833 977 325
Nom ou dénomination : H4

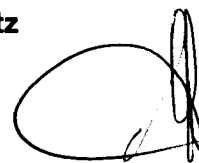
Ce dépôt a été enregistré le 23/06/2020 sous le numéro de dépôt 2960

2018 B 244

Déposé au greffe du Tribunal Judiciaire
sous le N° 2020 A 2960
Metz, le 22.11.2019

Le Greffier

H4
Société par actions simplifiée au capital de 82.082.292,55 euros
Siège social : 17 rue Venizélos, 57950 Montigny-lès-Metz
RCS METZ 833 977 325



PROCES-VERBAL DES DECISIONS DU PRESIDENT
DU 07 OCTOBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf,
Et le sept octobre.

M. René Simon, né le 18 janvier 1954 à Homécourt (54), de nationalité française, demeurant 25, rue de l'Eglise 57140 Saulny,

Président de la société H4, société par actions simplifiée au capital de 82.082.292,55 euros, dont le siège social est sis 17 rue Venizélos 57950 MONTIGNY LES METZ, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro RCS METZ 833 977 325 (ci-après dénommée la « Société Absorbante »),

Après avoir rappelé que :

- La Société Absorbante a signé, le 26 juillet 2019, un projet de fusion (ci-après, le « Projet de Fusion ») en vue de l'absorption de la société DEMATHIEU & BARD GROUPE, société par actions simplifiée au capital de 30.010.819,48 euros, dont le siège social est sis 17 rue Venizélos 57950 MONTIGNY LES METZ, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro RCS METZ 533 023 362 (ci-après, la « Société Absorbée »).
- L'avis prévu par l'article R. 236-2 du Code de commerce a été publié, au nom de la Société Absorbante et de la Société Absorbée, au BODACC le 04 septembre 2019, après dépôt du Projet de Fusion au Greffe du Tribunal d'instance de Metz le 30 juillet 2019, respectivement pour la Société Absorbante et pour la Société Absorbée, comme mentionné dans ladite publication.
- Il n'a été formulé aucune opposition à cette fusion en application de l'article R. 236-8 du Code de commerce, laquelle a ainsi pris juridiquement effet le 07 octobre 2019.

Le Président a ainsi pris les décisions ci-après relatives à :

- Constatation de la réalisation définitive de la fusion,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

Compte tenu de ce qui précède, le Président constate que la fusion, opérant transmission universelle du patrimoine de la société DEMATHIEU & BARD GROUPE, Société Absorbée, au bénéfice de la société H4, Société Absorbante, et la dissolution sans liquidation de la société DEMATHIEU & BARD GROUPE, sont définitivement réalisées le 07 octobre 2019.

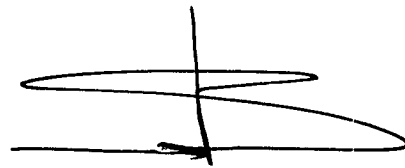
La société H4, Société Absorbante, détenant l'intégralité des titres composant le capital social de la société DEMATHIEU & BARD GROUPE, Société Absorbée, la fusion ne donne pas lieu à augmentation du capital de la société H4.

DEUXIEME DECISION

Le Président de la Société donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président.

**Le Président
M. René Simon**



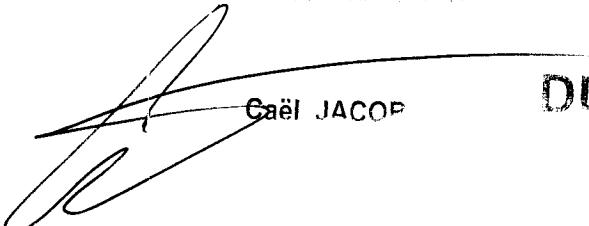
Fédération DÉPARTEMENTALE DE L'ENREGISTREMENT
MREZ

Le 24-10-2019, Dossier 2019 00015811, référence : S704961 2019 A 04012

Enregistrement DE RENAISSANCE DE

LOU LUGNE - 22701210

Notaire
M. JACOB



Gaël JACOB

DUPLICATA